

COMMERCE DRUMMOND



ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SENIOR DU COMTÉ DE DRUMMOND

"SERVIR LA COLLECTIVITÉ"

Vol. XV — No 8

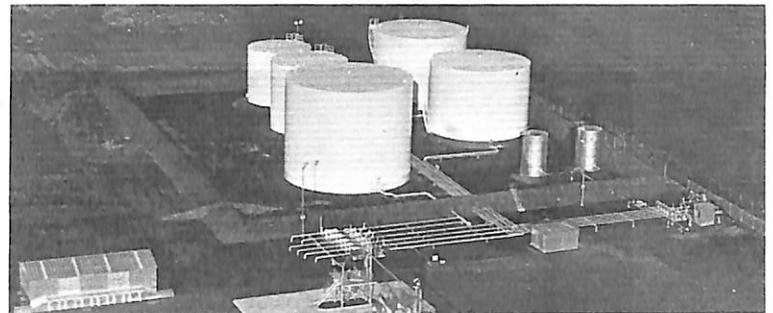
FÉVRIER 1969

DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE EN 1969



LA COMPAGNIE SHELL LTÉE
(recherches de pétrole à 20 milles de Drummondville)



OLÉODUC ESSO
(distribution de 100 millions de barils de pétrole)



HÔPITAL SAINTE-CROIX
(projet d'agrandissement)



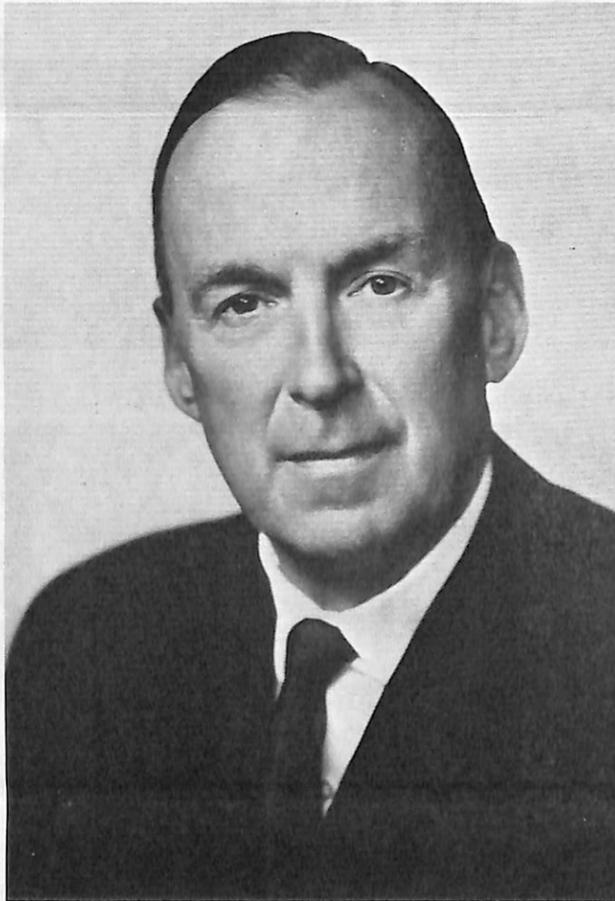
AMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

JEUDI 6 FÉVRIER — 6h.30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — MANOIR DRUMMOND

SOUPER DU 6 FÉVRIER

Tous les membres sont invités à se rendre au Manoir Drummond pour assister à la deuxième réunion de la Chambre au cours du présent terme. A cette occasion, le conférencier-invité sera M. A. Searle Leach, président de la Chambre de commerce du Canada. M. Leach sera présenté par le Dr Gaston Rodrigue, président du Comité des services hospitaliers et du bien-être de la Chambre, et il sera remercié par M. D.F. Kay, gérant de la Compagnie Celanese du Canada.



M. A. SEARLE LEACH

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR A. SEARLE LEACH

Élu président de la Chambre de commerce du Canada

Monsieur A. Searle Leach, de Winnipeg, vient d'être élu président de la Chambre de commerce du Canada au 39e Congrès annuel de cet organisme national tenu à Calgary, Alberta. Il en était le premier vice-président.

Monsieur Leach est président du Conseil d'administration de la Federal Grain Company Limited.

A titre de 39e président de la Chambre de commerce du Canada, monsieur Leach devient le principal porte-parole de la Fédération nationale des 850 Boards of Trade et Chambres de commerce qui compte plus de 125.000 membres.

La Chambre de commerce est le canal par lequel la collectivité d'affaires canadienne fait connaître à ses représentants élus, au gouvernement fédéral et au public ses points de vue sur le problème de portée nationale. Elle favorise également le maintien et l'extension du régime économique concurrentiel et s'efforce de mieux en faire apprécier les avantages aux Canadiens.

Très connu dans tous les milieux d'affaires au Canada, monsieur Leach est directeur de plusieurs entreprises canadiennes, notamment la Banque de Montréal, la Great West Life Assurance Company, l'Uniroyal (1966) Ltd., la Canadian Breweries Ltd., la Northern and Central Gas Co. Ltd., et la Consolidated Bathurst Paper Ltd.

Monsieur Leach est au service du mouvement Chambre de commerce depuis 1936, époque à laquelle il était président de la Chambre de commerce des Jeunes de Winnipeg. Il a fait partie pendant plusieurs années de la Chambre de Commerce de Winnipeg en qualité de membre du Conseil et d'administrateur. Ancien président de la Winnipeg United Way et du Conseil de l'enseignement supérieur, il a également exercé une grande activité au sein d'autres associations et sur le plan communautaire.

Monsieur Leach est né à Winnipeg le 4 juillet 1909. Après avoir fait ses études au Dartmouth College, New Hampshire, et à l'Université d'Oxford où il obtint ses diplômes, il entra au service de Searle Grain Company Limited qui fusionna l'an dernier avec la Federal Grain Limited.

Marié à Frances Conway, fille de monsieur Maurice Gilman, le 23 janvier 1937, il a trois fils et une fille.



Banque de Montréal

Bancardchek Le chèque garanti au crédit automatique

- Aussi bon que de l'argent comptant
- Procure \$500—et plus—de crédit automatique en cas de besoin
- Est garanti par la Banque de Montréal

Renseignez-vous à la succursale la plus proche.

COMMERCE DRUMMOND

Organe officiel de la Chambre de Commerce du comté de Drummond — Casier postal 188, Drummondville, P.Q. — Tél. 472-5245



EXÉCUTIF: président: M. Charles Adam; vice-président: Jacques Denault; secrétaire-gérant: Grégoire Mercure; ex-officio: Charles Hébert.
DIRECTEURS: M. George Haggerty, M. Georges Bouchard, M. Robert Malouin, Dr Gaston Rodrigue, Me André Biron, M. Antonio Olivier, M. Léo Tessier, M. Bob Lauzière, M. Pierre Dozois, M. Marc Ruel, M. Jean Valade, M. René Verrier, M. Jacques Beaudoin, M. Gérard Fradet.



Services de santé et de bien-être — Perspectives 69

Dans le domaine de la Santé et du Bien-Etre, que nous réserve l'an '69? Statu quo, progrès dans un ou des secteurs!

Pour être dans le vent, l'on ne doit pas ignorer les répercussions que peuvent apporter le projet de l'aéroport international s'il se réalise à Drummondville. Ceci aurait certes une très grande influence dans les facilités et le personnel de la Santé et du Bien-Etre. Souhaitons que les efforts collectifs se matérialisent et que ce complexe se situe légèrement à l'est de Drummondville plutôt qu'à l'ouest, ce qui risquerait d'augmenter la pollution de notre cité, à cause des vents dominants venant de l'ouest.

Sur le plan hospitalier, le Comité des services hospitaliers et de Bien-Etre souhaite toujours que l'hôpital Sainte-Croix soit doté des facilités nécessaires, et qu'un agrandissement soit consenti. Nous espérons qu'à brève échéance, le ministre de la Santé autorisera le principe de cet agrandissement et les études nécessaires à sa réalisation. Ceci reste une priorité pour répondre à la demande croissante de soins hospitaliers d'une population de près de 80.000 personnes. Dans ce complexe et annexé à l'hôpital, nous demandons toujours des facilités pour patients chroniques à court terme et convalescents.

Pour les patients chroniques ou nécessitant des soins de garde, nous avons le Pavillon Georges-Frédéric qui déjà peut guère répondre à la demande croissante, ce qui oblige l'hôpital Sainte-Croix à garder, pendant des semaines, des patients chroniques qui devraient être transférés. De plus, le Pavillon devrait pouvoir répondre, dans des délais assez courts, aux demandes d'hospitalisation de personnes à domicile ou dans des centres d'hébergement, lesquels n'ont pas de facilités de traitements ou de soins infirmiers.

Conscient des besoins de la population, notre comité croit que les fonctions du Pavillon devront se résumer à l'hospitalisation des chroniques à long terme et des patients nécessitant des soins de garde. Quant aux foyers d'hébergement, le ministère en a déjà autorisé quatre (4) dans notre région, soit à Drummondville, Drummondville-Sud, Wickham et Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Les études en vue de leur réalisation sont commencées. Ceci répondra à un besoin urgent, et nous osons croire qu'au moins un (1) de ces foyers sinon deux (2) seront terminés en '69 ou au début '70. Les estimés justifieraient environ 400 places d'hébergement.

Une saine planification hospitalière et de bien-être doit prévoir le nécessaire aux besoins:

- a) pour les patients nécessitant des soins actifs, c'est l'hôpital général suffisamment grand et avec toutes les facilités;
- b) pour les patients chroniques à court terme et convalescents, c'est l'annexe à l'hôpital général, pour la continuité des soins médico-infirmiers et l'utilisation des facilités de l'hôpital général;
- c) les patients chroniques et ceux nécessitant des soins de garde, c'est le complexe du Pavillon Georges-Frédéric;
- d) des facilités pour répondre aux besoins sociaux des personnes âgées, ce sont les foyers d'hébergement dont notre région a grand besoin;

e) des facilités de soins à domicile, ce qui existe présentement et prendra de l'ampleur au cours de '69.

Quant aux autres projets du comité pour '69, il y a celui de la fluoration de l'eau, ce qui est de plus en plus prôné et pourrait se réaliser à peu de frais, apportant de grands avantages et sans aucun risque.

Combien de ces perspectives '69 se concrétiseront? Beaucoup nous espérons. Nous sommes sûrement sur la voie d'une planification idéale de service hospitalier et de bien-être dans une région.

Gaston Rodrigue, M.D.,
Président du Comité de
service hospitalier et de
Bien-être de la Chambre de
commerce.

La fusion des municipalités

Le Québec compte au-delà de 2.000 municipalités pour une population d'un peu plus de 6 millions de citoyens. Si l'on enlève les grosses agglomérations comme Montréal, Québec et la douzaine de villes de plus de 50 mille habitants, on s'aperçoit qu'il y a au Québec des centaines de petites municipalités bien au-dessous du millier de population. L'existence d'une petite agglomération isolée peut se justifier même si l'on considère que les moyens de transport et communications modernes ont réduit les distances. Cependant, l'existence de villages ou villes satellites où deux agglomérations dépendent des mêmes industries, partagent les mêmes centres communautaires, fréquentent les mêmes boutiques est difficilement reconciliable avec l'esprit de notre temps. Il y a souvent, dans le cas de municipalités juxtaposées, un gaspillage d'efforts, une perte de temps et un manque d'efficacité dans les services.

Le gouvernement de la province a bien compris le manque d'aspect pratique du grand nombre de municipalités en créant, il y a six ans, un office des affaires municipales dans le but de faciliter la fusion des villes et villages. Depuis quelques années, il y a eu une certaine accélération dans les fusions, mais on est encore bien loin au Québec de l'idéal. L'Ontario par exemple, avec une population légèrement au-dessus de celle de notre province, se divise en un peu plus de 1.000 municipalités, soit environ la moitié de ce que l'on dénombre au Québec.

L'inertie et les difficultés de changer l'ordre établi, et peut-être aussi l'individualisme du Canadien français, sont souvent les seules raisons qui retardent la fusion d'un grand nombre de municipalités.

D'autres arguments, tels que les augmentations de taxes après la fusion, ne tiennent plus aujourd'hui avec les méthodes de gestion actuelles. Le service de la dette par exemple peut et doit être complètement séparé, i.e., chaque municipalité paie les dettes qu'elle avait au moment de la fusion. Les dépenses capitales après la fusion sont chargées au quartier où elles sont affectées.

Le Comité des affaires économiques de la Chambre de commerce du comté de Drummond est en train de mettre la dernière main à un rapport comparant les villes de Drummondville et Drummondville-Sud. L'aspect financier des deux villes sera particulièrement développé, car il ne fait aucun doute que c'est là le côté intéressant pour les citoyens. Espérons que ce rapport portera les édiles et les citoyens de nos deux villes siamoises à penser sincèrement à la fusion.

Léo Tessier, président.
Comité de recherches économiques.

INVESTISSEMENTS DES COMPAGNIES DE PÉTROLE DANS LA RÉGION DE DRUMMONDVILLE

Notre région est devenue depuis quelque temps un centre d'intérêt pour les compagnies de pétrole. De fait, en même temps que l'on inaugurerait à Drummondville l'acheminement du pétrole par oléoduc de Montréal à Drummondville, on procédait, à Sainte-Hélène de Bagot, au forage d'un puits de pétrole qui dépasse maintenant 4,300 pieds de profondeur.

Le nouveau pipeline livrera à Drummondville l'essence, le mazout et le combustible diésel. La conduite part de la raffinerie Imperial Oil de Montréal-Est. Traversant le lit du Saint-Laurent, elle parcourt ensuite 60.3 milles sous terre passant par Boucherville puis longeant la route transcanadienne jusqu'à Drummondville. Le pipeline servira une région de 10,000 milles carrés, limitée par le Saint-Laurent, l'Ontario, la frontière américaine et la région de Thetford Mines. Le fait que l'un des deux terminaux soit à Drummondville même confirme bien la position géographique de Drummondville au coeur du Québec. En effet, des villes telles que Granby, Sherbrooke, Mégantic, Victoriaville et Thetford Mines pourront être desservies à partir de Drummondville. Le terminal de Drummondville devrait recevoir dès l'an prochain 80 millions de produits pétroliers, c'est-à-dire, une quantité qui pourrait suffire à chauffer environ 50 mille maisons unifamiliales en plus de fournir l'essence d'environ 80 milles voitures-automobiles pendant un an. La capacité de l'oléoduc pourrait techniquement être augmentée de 160 millions de gallons par an à 500 millions par an. Une vingtaine de personnes travailleront à la distribution des produits de l'Imperial Oil au terminal de Drummondville. La capacité d'emmagasinage des cinq réservoirs de Drummondville sera de près de 2.5 millions de gallons.

Le forage d'un puits de pétrole dans la région de Saint-Pie de Bagot, près de Granby, à une quarantaine de milles de Drummondville, se continue alors qu'on atteint une profondeur de plus de 4,300 pieds. Ces travaux sont effectués par la Compagnie Drilling Brawden d'Alberta pour le compte de la Compagnie Shell. On sait que depuis quatre ans, la Compagnie Shell possède des options sur plus de 2 millions d'acres de terrains s'étendant du fleuve à la frontière des Etats-Unis. Bien que le forage d'un puits de pétrole comporte toujours un risque, celui de forer un puits qui ne produira jamais, les experts qui travaillent à Sainte-Hélène sont optimistes quant à l'issue de leurs recherches. Bien que des puits aient déjà été forés dans notre région il y a une trentaine d'années, c'est la première fois que l'on atteint des profondeurs de cet ordre, et cette opération a surtout pour but l'échantillonnage du roc.

Il semble que la Compagnie soit intéressée à poursuivre le forage jusqu'à une profondeur de 10,000 pieds si nécessaire. Bien que respectable, cette profondeur n'est cependant pas le maximum qui puisse être atteint puisque des puits de 25,000 pieds et même davantage ont été forés en Alberta.

Léo Tessier, président,
Comité de recherches économiques

CARTE D'AFFAIRES

**RENÉ DE COTRET, OSTIGUY, ST-ARNAUD,
BEAUCHEMIN & CIE, C.A.**

COMPTABLES AGRÉÉS

Drummondville — Trois-Rivières — Nicolet

associés de

RENÉ DE COTRET & CIE, C.A.

Québec — Montréal — Ottawa

HÉBERT, VERRIER & CIE, C.A.

COMPTABLES AGRÉÉS

Charles Hébert, C.A.

René Verrier, C.A.

148, rue Saint-Jean, suite 3, Drummondville

Casier postal
130

Tél.
478-1484

L'HEBDOMADAIRE DE DRUMMONDVILLE ET DE LA RÉGION

LA PAROLE

*Le seul journal
édité et imprimé
à Drummondville*



avec
Coke
y a d'la **Joie!**

Coca-Cola et Coke sont des marques déposées qui
identifient le produit de Coca-Cola Ltée seulement.

GEORGES PLAMONDON LTÉE

Drummondville-Ouest, P.Q.
Embouteilleur autorisé de Coca-Cola
sous contrat avec Coca-Cola Ltée

COMMERCE DRUMMOND — C.P. 188 — DRUMMONDVILLE, P.Q.